

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 27 juin 2023

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4208-2022.

Hydro-Québec Distribution (HQD) - Option tarifaire de gestion de la demande de puissance pour sa clientèle Affaires (OGA) – anciennement « GDP Affaires ».
Phase 2.

Demande de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* afin d'ordonner à Hydro-Québec Distribution (HQD) de répondre à une demande de renseignements.

Chère Consœur,

Nous invitons respectueusement la Régie à ordonner à Hydro-Québec Distribution (HQD) de **répondre aux questions 1.1.1 à 1.1.3 de la demande de renseignements no. 1 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)***.

Par ces questions, nous demandions en effet à HQD la date des données ayant servi à la prévision (données qui, croyons-nous, datent de l'automne 2021, ce que nous souhaitons que HQD nous confirme en nous précisant cette date). Nous avons suggéré dans notre question qu'il s'agirait de novembre 2022, mais il semble que cela serait plutôt de septembre 2021 tel que vu ci-dessous, ce que nous souhaiterions qu'HQD nous confirme.

Or HQD, dans sa [pièce B-0046, HQD-5, Doc. 8](#) en page 6, ne répond pas à la question et nous indique au contraire la **date du dépôt** de ses prévisions à la Régie (ce qui n'était pas notre question). *Même le dépôt (auquel HQD réfère) de la révision de la pièce HQD-2, doc. 3.3 (B-0121, pages 3-4) dans le cadre de la phase 1 du dossier R-4210-2022 le 6 juin 2023 portait, comme on le lit sur cette pièce, sur la rectification d'une erreur de « saisie » des données sur la réserve requise selon la nouvelle version du modèle MARS (suite à des interrogations de l'AHQ-ARQ dans ce Dossier R-4210-2022) mais non sur l'actualisation des données prévisionnelles elles-mêmes, dont la date continue de demeurer inconnue.*

Il semblerait plutôt que la date de ces données prévisionnelles soit **de septembre 2021**, selon ce que le Transporteur a déclaré (dans [R-4217-202, B-0014, HQT-2, Doc. 3](#), Réponse 1.1.1 au RTIEÉ) au sujet de ce qui semble être les mêmes données que celles déposées au Plan d'approvisionnement du dossier R-4210-2022. **Mais, pour en avoir le cœur net, il serait tellement plus simple que HQD réponde elle-même aux questions 1.1.1 à 1.1.3 de SÉ du présent dossier en fournissant elle-même la date des prévisions visées par nos questions.**

Le fait que (si confirmé) les données datent de septembre 2021 aura un effet sur nos recommandations à la Régie.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.